

Rapport sur le préavis municipal n° 04/2026 relatif aux indemnités des membres de la Municipalité.

---

La commission composée de Mesdames Shama Cordier et Isabelle Hottinger (rapporteuse) ainsi que Monsieur Valentin Bignens, s'est réunie le 21.09.2026.

Nous remercions Messieurs Claude Jäggi, syndic et David Romero, municipal responsable, pour les renseignements fournis à cette occasion.

Base(s) de travail :

- Préavis municipal du 10.08.2026
- Discussion avec les municipaux responsables

La Municipalité propose dans ce préavis de garder le tarif horaire de ses vacations à CHF 40.-, de maintenir aussi les jetons de présence des séances de Municipalité à CHF 120.- ainsi que de maintenir le traitement du syndic et des municipaux à respectivement CHF 7000.-/an et CHF 3000.-/an pour la prochaine législature.

La commission fait remarquer que les montants susmentionnés sont inchangés depuis maintenant plus de 10 ans.

Après réflexion et en conclusion, la commission vous recommande d'accepter le présent préavis et en profite pour remercier la Municipalité pour l'énorme et efficace travail de milice effectué ces dernières années.

Pour la commission :

Shama Cordier

Isabelle Hottinger

Valentin Bignens